



**L'Ascension**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Jacynthe Toupin, directrice générale et secrétaire-trésorière, que le conseil tiendra une séance ordinaire à la salle des séances du conseil, sise à la salle de la Maison des jeunes située au sous-sol de l'école L'Aventure (4, rue Principale Ouest), en la municipalité de L'Ascension, **LUNDI LE 14 juin 2021, À 19:30 HEURES.**

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

<b>Nature et effets de la demande</b>	La demande porte sur la construction d'un bâtiment principal dont le nombre d'étage ne respecte pas le <i>Règlement 2000-348 relatif au zonage article 6.1.4 qui stipule ceci</i> : « La hauteur maximale de tout bâtiment principal est propre à chaque zone et est indiquée à la grille des spécifications. » La demanderesse, selon les plans fournis, demande un étage supplémentaire considéré comme un attique (mezzanine).
<b>Identification du site concerné</b>	Cette demande concerne la propriété située au 101 chemin du Frêne, matricule 9754-79-3505.

Étant donné la situation de la COVID-19, cette séance se tiendra à huis clos. Ainsi, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, en envoyant un avis écrit, par la poste au 59, rue de l'hôtel-de-ville, L'Ascension (Québec) J0T 1W0 ou par courriel au [directiongenerale@municipalite-lascension.qc.ca](mailto:directiongenerale@municipalite-lascension.qc.ca), et ce avant 16h le lundi de la séance.

Donné à L'Ascension, ce 18 mai 2021.

Jacynthe Toupin  
Directrice générale  
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jacynthe Toupin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 18 mai 2021, entre 16 heures et 20 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 18 mai 2021.

Jacynthe Toupin